



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

N° de la demande : 2011-3323
Demande : B.5.0 (Nouvelle LMR pour une MAQT déjà évaluée)
Produit : Fongicide de qualité technique Folicur
Numéro d'homologation : 25763
Matière active (m.a.) : Tébuconazole
N° de document de l'ARLA : 2216402

But de la demande

La présente demande vise à établir des limites maximales de résidus (LMR) pour les résidus de tébuconazole sur et dans les cucurbitacées, les noix, le maïs de grande culture, le maïs sucré et le maïs à éclater importés.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques ou de la valeur ni aucune évaluation environnementale ne sont requises pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Des données sur la variété des cultures ont également été évaluées pour étayer l'établissement de limites maximales de résidus pour le tébuconazole dans et sur diverses denrées cultivées importées. Après l'examen des données, des LMR sont proposées pour le tébuconazole dans et sur les grains de maïs sucré avec la rafle et sans l'enveloppe, les cultures du sous-groupe 9A (sous-groupe du melon), le sous-groupe de cultures 9B (sous-groupe du concombre et de la courge), le maïs de grande culture, le maïs à éclater et le groupe de cultures 14-11 (groupe des noix).

Limites maximales de résidus

À partir des limites maximales de résidus observées dans les denrées traitées avec le tébuconazole, conformément aux directives d'étiquetage des États-Unis, les LMR pour couvrir les résidus de tébuconazole dans et sur diverses denrées importées seront établies comme le montre le tableau 1. Ces LMR s'appliquent aux produits agricoles crus ainsi qu'à toute denrée transformée, sauf lorsque des LMR distinctes sont précisées pour la fraction proposée.

TABLEAU 1. Résumé des données sur les essais en champ utilisées pour fixer les limites maximales de résidus						
Denrée	Méthode	DAA	Résidus (ppm)	Facteur de	LMR	LMR recommandée

	d'applic./ Dose d'applic. totale (g de m.a./ha)	R (jours)	Min.	Max.	transformatio n expérimental	actuellemen t établie	(ppm)
Maïs de grande culture	Foliaire généralisée 745-781	36-71	<0.01	<0.01	-	-	0.05 (étendue au maïs à éclater)
Grains de maïs sucré avec la rafle et sans l'enveloppe	Foliaire généralisée 747-766	6-7	<0.01	0.44	-	-	0.5
Concombre	Foliaire généralisée 476-704	2	<0.04	0.06	-	-	0.09 (Sous-groupe de cultures 9B)
Courge (d'été)	Foliaire généralisée 504-774	6-7	<0.05	0.07	-	-	
Melon brodé	Application en bandes ou foliaire/ 767-1038	6-8	<0.02	0.24	-	-	0.4 (Sous-groupe de cultures 9A)
Amandes	Foliaire généralisée 1008	29-35	<0.05	<0.05	-	-	0.05 (Groupe de cultures 14-11)
Noix de pécan	Foliaire généralisée 1008	19-50	<0.05	<0.05	-	-	

Conclusions

Après l'examen des données, des LMR pour le tébuconazole dans et sur diverses denrées importées sont recommandées. Les résidus de tébuconazole à des teneurs ne dépassant pas les LMR établies ne devraient présenter de risque inacceptable pour aucun des sous-groupes de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Références

PMRA Document Number	Reference
2086989	1996, Folicur 3.6 F - Magnitude of the residue on pecans, DACO: 7.2.1,7.4.1
2086990	1999, Tebuconazole: Magnitude of the residue on cucumber, DACO: 7.2.1,7.2.3,7.3,7.4.1
2086991	2005, Folicur 3.6F - Magnitude of the residue in sweet corn, DACO: 7.4.1,7.4.2
2086992	1997, Elite 45DF - Magnitude of the residue in almonds, DACO: 7.2.1,7.4.1,7.4.2
2086993	1999, Tebuconazole: Magnitude of the residue on squash (summer), DACO: 7.2.1,7.2.3,7.3,7.4.1,7.4.2
2086996	1999, Tebuconazole: Magnitude of the residue on cantaloup, DACO: 7.2.1,7.3,7.4.1,7.4.2
2086998	2000, Folicur 3.6F - Magnitude of the residue in field corn, DACO:

PMRA Document Number	Reference
	7.2.5,7.4.1,7.4.2,7.4.6
2087004	2000, Folicur 3.6F - Request for waiver of the residue in corn aspirated grain fractions and corn processed products, DACO: 7.4.5
2185407	2012, Tebuconazole: Magnitude of Residue on Cantaloupe, DACO: 7.4.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2012

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.